

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité permanent
Rosa Khutor, Sochi (Fédération de Russie), 1 – 5 octobre 2018

Questions administratives et financières

FINANCEMENT EXTERNE:
RAPPORT DU SECRÉTARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Historique

2. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté les décisions 17.10 à 17.16 sur l'Accès au financement.

17.10 Les Parties sont encouragées à:

- a) poursuivre leurs efforts pour inclure les priorités CITES dans leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) afin de renforcer l'accès au financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM);
- b) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets du FEM qui pourraient contenir des éléments relatifs à l'application de la CITES, en communiquant avec leurs homologues du FEM et en les informant sur les obligations et processus CITES pertinents; et
- c) surveiller étroitement les progrès du Programme mondial pour la vie sauvage du FEM et de ses projets, afin de renforcer les capacités des Parties à s'acquitter de leurs obligations au titre de la CITES.

17.11 Le Secrétariat:

- a) communique les priorités de la CITES au FEM pour que celui-ci les prenne en compte lors de la définition de sa stratégie pour la biodiversité dans le cadre du FEM-7, conformément au mandat du FEM;
- b) contribue au Programme mondial pour la vie sauvage du FEM pour faire en sorte que les projets du FEM dans le cadre de ce programme soient, dans la mesure du possible, cohérents avec les décisions et résolutions de la CITES et contribuent à l'amélioration de l'application de la Convention;
- c) continue, en collaboration avec le Secrétariat de la CDB ainsi qu'avec le Secrétariat du FEM, à renforcer la stratégie pour la biodiversité du FEM-7 et notamment sa composante relative aux espèces; et
- d) fait rapport sur les progrès au Comité permanent et à la Conférence des Parties, si approprié.

- 17.12 *Toutes les Parties, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes sont invités à fournir une assistance financière ou technique afin d'assurer une mise en œuvre efficace des décisions et résolutions adoptées par la Conférence des Parties.*
- 17.13 *Les Parties sont invitées à détacher du personnel auprès du Secrétariat CITES et à noter que le salaire du personnel détaché incombe à la Partie concernée. Le personnel détaché remplit ses fonctions et agit dans l'intérêt du mandat du Secrétariat CITES.*
- 17.14 *Sous réserve du financement externe disponible, le Secrétariat, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières compétentes, agences de coopération et donateurs éventuels, organise une Table ronde de donateurs pour les espèces sauvages axée tout particulièrement sur l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages, afin:*
- a) *de partager les informations sur leurs programmes de financement existants pour la conservation des espèces sauvages;*
 - b) *de comprendre les besoins financiers à long terme des pays en développement pour la mise en œuvre de la Convention; et*
 - c) *d'étudier le potentiel pour une hausse des ressources financières destinées à assurer la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages.*
- 17.15 *Le Secrétariat fait rapport sur les progrès concernant la mise en œuvre de la décision 17.14 et ses conclusions et recommandations, au Comité permanent, s'il y a lieu, et à la 18e session de la Conférence des Parties.*
- 17.16 *Le Comité permanent examine les progrès d'application des décisions 17.12 à 17.15 et fait des recommandations, si nécessaire, à la 18e session de la Conférence des Parties.*

Rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la décision 17.11

3. Le Secrétariat poursuit sa participation au comité de pilotage du Programme mondial pour la vie sauvage (GWP) du (FEM) en qualité de membre non-actif, afin d'encourager le renforcement des liens entre la CITES et les projets GWP. Il a participé à la session virtuelle du comité de pilotage du programme, ainsi qu'aux sessions de gestion des connaissances du GWP qui se tiennent à intervalles réguliers.
4. Au cours du cycle d'investissements (FEM-6) 2014-2018, le FEM a engagé un total d'USD 131 millions de subventions au GWP, dont vingt projets nationaux en Afrique et en Asie. Nombre de ces projets contribuent directement ou indirectement à l'application de la CITES par le biais de certains des éléments du programme. Le Secrétariat a notamment œuvré avec le Ministère de l'Environnement d'Afrique du Sud et contribué à l'élaboration du projet FEM de *renforcement des institutions, de gestion et de suivi des informations en vue de la réduction du commerce illégal des espèces sauvages en Afrique du Sud* [USD 4,9 millions par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)]. Le Secrétariat a également indiqué qu'il s'engageait à cofinancer le projet sous forme d'aide en nature. Le bureau de la coordination du Programme GWP a transmis au Secrétariat un rapport sur l'état d'avancement du GWP qui est disponible sous forme de document d'information.
5. Le montant indicatif alloué au GWP pour le nouveau cycle d'investissements (FEM-7, 2018-2022) est de USD 168 millions. Au cours de ce cycle, les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'autres régions peuvent affecter la totalité, ou une partie seulement, de leurs dotations nationales¹ au GWP. Le FEM considère toujours que la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvage reste une priorité dans le cadre de la programmation FEM-7, ce qui en fait le troisième poste des dotations nationales du Système Transparent d'Allocation des Ressources (STAR) dans le domaine de la biodiversité².

¹ *Chaque pays se voit allouer un montant auquel il a accès par le FEM, dans le cadre du Système Transparent d'Allocation des Ressources (STAR). Pour savoir quelle est la dotation STAR d'un pays, consulter :* <https://www.thegef.org/sites/default/files/publications/GEF-C.55-Inf.03-GEF-7-STAR.pdf>

² *Voir page 161 du document : Summary of the negotiations of the seventh replenishment of the GEF Trust Fund (Résumé des négociations du septième réapprovisionnement du Fonds du FEM) (http://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/EN_GEF.C.54.19.Rev..03_Replenishment.pdf).*

6. Les pays disposant d'organismes de mise en œuvre du FEM sont actuellement en train de décider de leurs priorités pour pré-attribuer leur dotations nationales et de préparer leurs propositions pour le FEM-7. C'est le bon moment pour les Parties de s'engager dans les processus nationaux du FEM et d'étudier les opportunités pour l'élaboration de projets dans le cadre du GWP. Les organes de gestion CITES sont vivement encouragés à contacter leurs points focaux FEM³ pour qu'ils puissent participer aux discussions sur la planification des portefeuilles nationaux. Il pourrait être utile de faire ressortir les domaines dans lesquels le financement du FEM pourrait améliorer la mise en œuvre de la CITES et réaliser en même temps les objectifs du GWP, et encourager les points focaux à élaborer des avant-projets en coopération avec les organes de gestion CITES.

Rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la décision 17.12

7. Depuis la SC69, le Secrétariat a reçu confirmation de contributions extrabudgétaires de la part de plusieurs pays, pour un montant cumulatif de contributions extrabudgétaires depuis la CoP17 de plus de USD 13 millions. Les contributions qui ont été confirmées depuis la SC69 sont résumées dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1. Ventilation des fonds extrabudgétaires confirmés/déposés depuis la SC69 (au 2 août 2018)

Donateur	Montant promis	Montant déposé (USD) ⁴	Principaux champs d'activités
Australie	USD 15,000		Cofinancement des travaux conjoints CMS-UICN-CITES sur la tortue imbriquée (fonds gérés par la CMS)
Belgique	USD 60,000		Cofinancement pour la réunion CMS-CITES de l'Initiative pour les carnivores africains
Chine (2018)	RMB 700,000	100,000	Diverses décisions CoP17
Chine (RAS de Hong Kong)	HKD 400,000	51,024	Actions de lutte contre la fraude
China (RAS de Hong Kong)	HKD 400,000	50,988	Atelier de réduction de la demande
France	EUR 50,000	57,665	Programme stratégique de l'ICCWC
Allemagne	EUR 400,000		Fonds gérés par l'ONU DC au nom de l'ICCWC pour la mise en place d'activités dans le cadre du Programme stratégique de l'ICCWC 2016-2020 (outil ICCWC) (fonds gérés par l'ONU DC)
Allemagne	EUR 50,000		Cofinancement de la réunion de l'Initiative carnivores africains de la CMS-CITES (fonds gérés par la CMS)
Monaco	EUR 50,000	56,283	Financement du Programme stratégique 2016-2020 de l'ICCWC (EUR 200,000 sur 4 ans)
Japon	USD 55,000	55,000	Diverses activités du programme MIKE (Suivi de l'abattage illégal d'éléphants)
Suède	EUR 50,000	58,467	Renforcement des capacités de lutte contre la fraude à la demande du Yémen
Suisse	CHF 4,900	4,920	Travaux sur l'utilisation des spécimens commercialisés illégalement et confisqués
Suisse : Confédération & MA	CHF 600,000	612,842	Appui de la Convention au programme de travail des points subsidiaires B à E
Royaume Uni DEFRA (2017)	USD 25,000	24,643	Étude sur les grands félins d'Asie
Royaume Uni		17,440	Contribution à la proposition d'inscription du lion – CMS

³ Pour la liste des points focaux nationaux, voir : https://www.thegef.org/focal_points_list

⁴ Les montants sont calculés sur la base du taux de change de l'ONU à la date de réception des fonds.

Royaume Uni		2,227,102	Financement du Programme stratégique de l'ICCWC 2016-2020. Couvre notamment le personnel de l'ICCWC et diverses décisions (une partie sera dirigée vers d'autres membres de l'ICCWC)
États-Unis d'Amérique : au delà de la contribution annuelle du Département d'État (2017)	USD139,315	139,315	Diverses décisions de la CoP17 et personnel d'appui.
États-Unis d'Amérique : Département d'État	USD700,000		Appui à la session mondiale WEN en 2019
Animal Welfare Institute		1,600	Contribution au financement d'actions visant à l'application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire, en réponse au document SC69 doc. 51.3
Fondation Born Free		3,200	Contribution au financement d'actions visant à l'application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire, en réponse au document SC69 doc. 51.3
David Shepherd Wildlife Foundation		1,600	Contribution au financement d'actions visant à l'application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire, en réponse au document SC69 doc. 51.3
Fondation Franz Weber		2,384	Contribution au financement d'actions visant à l'application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire, en réponse au document SC69 doc. 51.3
Fonds international pour la protection des animaux (IFAW)		1,600	Contribution au financement d'actions visant à l'application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire, en réponse au document SC69 doc. 51.3
Conseil de défense des ressources naturelles (NRDC)		2,400	Contribution au financement d'actions visant à l'application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire, en réponse au document SC69 doc. 51.3
Réseau pour la Survie des Espèces (SSN)		1,600	Contribution au financement d'actions visant à l'application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire, en réponse au document SC69 doc. 51.3
Stop Ivory		4,000	Contribution au financement d'actions visant à l'application des décisions 17.171-172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire, en réponse au document SC69 doc. 51.3

Rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la décision 17.13

8. Le Secrétariat a bénéficié de l'aide de personnels détachés et autres appuis en personnel depuis la SC69 (voir le tableau 2 ci-dessous) :

Tableau 2. Appuis en personnels reçu depuis la SC69 (confirmés à la date du 2 août 2018)

Appui en personnels (durée)	Indicatif en USD (par an, sauf stagiaires) ⁵
Allemagne : Administrateur stagiaire - flore (P-2, depuis mai 2018)	82,200
Stagiaires autofinancés (4 stagiaires en 2017-2018, 3 - à 6 mois chacun)	81,200
Total:	163,400

9. Le Secrétariat remercie vivement les Parties concernées pour leur généreux appui financier et leur aide en nature. Les autres Parties, organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes, sont respectueusement encouragés à faire de même.
10. Comme l'indique le tableau 1 ci-dessus, le Secrétariat a bénéficié de la générosité constante de Parties donatrices, ce qui permet à la Convention d'assurer plus de 60% du budget indicatif du programme de travail. Le grand nombre des actions soutenues par divers donateurs peuvent parfois exiger de recourir à des personnels dédiés, qu'il s'agisse de professionnels agissant en qualité de chefs de projets, ou d'agents des services administratifs agissant en qualité d'assistants de projets.
11. L'utilisation responsable et efficace des fonds externes exige efforts et ressources. Ces personnels administratifs dédiés agissant en qualité d'assistants de projets, plus particulièrement ceux formés à UMOJA, sont d'une importance vitale pour assurer que les contributions sont gérées et utilisées de manière opportune, efficace et percutante. Par exemple, les budgets alloués au projet UE sur les décisions de la CoP17 et le projet US sur l'application et la lutte contre la fraude ont permis d'embaucher un assistant de projet à temps partiel, tandis que le projet financé par l'UE sur les essences d'arbres inscrites à la CITES a permis l'embauche d'un assistant de projet à temps plein.

Rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la décision 17.14

12. Aucun financement n'a été accordé pour l'application de la décision 17.14 sur l'organisation d'une Table ronde de donateurs pour les espèces sauvages axée tout particulièrement sur l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages. La décision n'a donc pas été appliquée.
13. Dans la mesure où la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) entame une nouvelle étude sur l'évaluation thématique sur l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité (*Thematic assessment on sustainable use and conservation of biodiversity*), ce pourrait être l'occasion de ranimer l'intérêt des Parties qui pourraient reconsidérer l'organisation de la table ronde. Le Comité permanent pourrait donc souhaiter renouveler ce mandat dans les nouvelles décisions.

Recommandation

14. Le Secrétariat invite le Comité permanent à :
 - a) prendre bonne note du présent document et des progrès réalisés dans l'application des décisions 17.12 à 17.15 ;
 - b) se féliciter du généreux soutien des donateurs pour l'application de la Convention ;
 - c) se féliciter de la réussite du réapprovisionnement du FEM-7 et des travaux du Programme mondial pour la vie sauvage à ce jour ; et
 - d) examiner le projet de décisions sur les financements externes présenté en annexe au présent document et en recommander l'adoption par la Conférence de Parties à sa 18^e session (CoP18).

⁵ Pour les stagiaires, les chiffres ont été calculés à partir d'estimations basées sur un taux mensuel de services de conseils de niveau équivalent

PROJET DE DÉCISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Financement externe

À l'adresse des Parties

- 18.AA Les Parties sont invitées à détacher du personnel au Secrétariat de la CITES et à noter que le salaire du personnel détaché incombe à la Partie concernée, ce personnel restant soumis à l'autorité administrative de la Partie qui le détache. Le personnel détaché remplit ses fonctions et agit dans l'intérêt du mandat du Secrétariat de la CITES.
- 18.BB Les Parties sont encouragées à :
- a) entrer en relation avec les points focaux nationaux du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin de participer aux processus nationaux FEM et de faciliter l'accès aux fonds FEM par le biais du Programme mondial pour la vie sauvage (GWP) ;
 - b) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du FEM qui pourraient comporter des éléments liés à l'application de la CITES, en communiquant avec leurs homologues FEM nationaux et en les informant des conditions et processus CITES pertinents ; et
 - c) suivre, le cas échéant, les progrès du Programme mondial pour la vie sauvage GEF et des projets nationaux afin d'améliorer les capacités des Parties à remplir leurs obligations au titre de la CITES.

À l'adresse des Parties, des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes

- 18.CC Toutes les Parties, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes sont invités à fournir une assistance financière ou technique afin d'assurer une mise en œuvre efficace des décisions et résolutions adoptées par la Conférence des Parties.
- 18.DD En fournissant un appui financier, les Parties, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes sont encouragés à tenir compte des contraintes administratives et financières nécessaires à une gestion efficace des actions financées.

À l'adresse du Secrétariat

- 18.EE Le Secrétariat :
- a) poursuit sa participation au Comité de pilotage du Programme mondial pour la vie sauvage du FEM afin d'assurer que les projets FEM prévus dans ce programme soient, autant que possible, en cohérence avec les décisions et résolutions CITES et contribuent à une meilleure application de la Convention ; et
 - b) fournit aux Parties les conseils techniques et l'aide en nature pour l'élaboration et l'application de leurs projets FEM dans le cadre du Programme mondial pour la vie sauvage
- 18.FF Sous réserve du financement externe disponible, le Secrétariat organise, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières compétentes, agences de coopérations et donateurs éventuels, une Table ronde de donateurs pour les espèces sauvages axée tout particulièrement sur l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages afin :

- a) de partager les informations sur leurs programmes de financement existants pour la conservation des espèces sauvages ;
- b) de comprendre les besoins financiers à long terme des pays en développement pour la mise en œuvre de la Convention ; et
- c) d'étudier le potentiel pour une hausse des ressources financières destinées à assurer la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages.

18.GG Le Secrétariat rend compte des avancées réalisées dans l'application des décisions 18. AA et 18.BB et, si nécessaire, de toutes les recommandations au Comité permanent et à la 19^e session de la Conférence des Parties.

À l'adresse du Comité permanent

18.HH Le Comité permanent examine les progrès réalisés dans l'application des décisions 18.AA à 18.GG et formule, si nécessaire, des recommandations à la 19^e session de la Conférence des Parties.